

Image not found or type unknown



Procédure pénale pour ivresse publique et manifeste

Par **LACLAUDE**, le **17/04/2009** à **17:23**

Bonjour, mon fils a fait l'objet d'un PV de police, a priori sans amende spontanée, pour ivresse publique et manifeste devant un Commissariat. Sa pénalité passerait par le tribunal. Que risque-t-il ?
MERCIE DE VOTRE AIDE
CHATON94